



Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondé ration	Max Total
Sport								
1.1b	SWHL-B Diplôme d'entraîneur Head Coach	Par licence ou entraîneuse de talents N = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents R = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents L = 120 Entraîneuse de performance = 100 Polyvalente = 50	Points selon le niveau du diplôme	Décembre (date limite : 31 décembre) les points correspondants si le diplôme est disponible	Décembre	120	1	120
1.2b	SWHL-B Diplôme d'entraîneur Assistant Coach	Par licence ou entraîneuse de talents N = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents R = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents L = 120 Entraîneuse de performance = 100 Polyvalente = 50	Points selon le niveau du diplôme	Décembre (date limite : 31 décembre) les points correspondants si le diplôme est disponible	Décembre	120	1	120
1.3b	SWHL-B Diplôme d'entraîneur Goalie Coach	Entraîneur de gardiens talentueux Entraîneur N = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneur de gardiens talentueux Entraîneur R = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneur de gardiens talentueux Entraîneur L = 120 Entraîneur de gardiens Performance (et supérieur) = 100 Entraîneur de gardiens avancé = 50 points Entraîneur de gardiens débutant = 20 points Assistant gardien = 10 points	Points selon le niveau du diplôme	Décembre (date limite : 31 décembre) les points correspondants si le diplôme est disponible	Décembre	120	1	120
1.4	SWHL-B Qualification officielle d'entraîneur athlétique	L'équipe travaille avec un entraîneur athlétique qualifié**. (présent au moins une fois par semaine) **Valeable pour la période du label 26/27 Diplôme d'entraîneur ALLROUND = 5 points Diplôme d'entraîneur PERFORMANCE = 10 points Cours certifié dans le domaine de l'athlétisme, du fitness, du mouvement = 5 points Examen professionnel (brevet fédéral) en athlétisme, mouvement ou fitness = 10 points Physiothérapeute diplômé sans spécialisation en athlétisme = 20 points Physiothérapeute avec spécialisation en athlétisme ou sport de compétition = 30 points Diplôme HES, HEFSM, université ou examen professionnel supérieur en sport = 30 points	Points selon le barème ; qualifications cumulables	Clubs : télécharger l'accord/le contrat ainsi que le justificatif permettant de vérifier la ou les qualifications prises en compte. Les qualifications peuvent être cumulées (par exemple, kinésithérapeute avec diplôme ALLROUND n = 20+5 = 25 points).	Décembre	110	1	110
1.5	SWHL-B Staff d'entraîneurs : nombre de jours de formation continue	Le staff d'entraîneurs, les responsables des équipes féminines et les managers d'équipe suivent activement des formations continues. Événements possibles : Conférences de formation continue de la SIHF (symposium SWHLB / PFWL) Rapports des équipes nationales féminines (en ligne) Formations continues sur le sport féminin proposées par l'IIHF, Swiss Olympic (sans BTL/DTL) ou les fédérations sportives Cours spécifiques aux femmes (par exemple J+S Physis II pour les femmes, également proposés par d'autres fédérations sportives) Cours issus de la formation des entraîneurs de la SIHF -	Par événement ou journée de cours suivi(e) et participant(e) = 1 point	= Télécharger le diplôme obtenu et/ou une liste indiquant le nom, le prénom, la fonction, la manifestation ou le cours suivi, ainsi que la date. Ne sera pris en compte que si la manifestation ou la journée de cours est suivie par une personne jouant un rôle direct au sein de l'équipe féminine. La SIHF se réserve le droit, aux fins de l'évaluation des points, de poser des questions sur l'événement ou de demander des pièces justificatives complémentaires (par exemple, le dossier J+S).-	Mars	20	5	100
1.6	SWHL-B Entraînements sur glace par semaine	Nombre d'entraînements organisés par équipe par semaine (programme hebdomadaire standard)	Nombre d'entraînements fixes par semaine (Emploi du temps hebdomadaire type)	Clubs : mise en ligne des programmes d'entraînement sur glace mensuels d'août à mars L'entraîneur principal ou l'entraîneur assistant doit être présent lors des entraînements, et ceux-ci doivent être « obligatoires » pour l'équipe.	Mars	5	20	100
1.7	SWHL-B Camps d'entraînement	L'équipe organise un stage d'entraînement comprenant au moins 2 séances d'entraînement ou activités (sur glace ou hors glace, matchs, etc.) par jour de stage (stage d'au moins 2 jours).	Par séance d'entraînement/événement = 1 Punkt	Télécharger les justificatifs (programme du camp d'entraînement)	mars	10	3	30
1.8	SWHL-B Entraînement des gardiens de but	Entraînements spécifiques pour les gardiens de but avec un entraîneur spécialisé ; un entraînement comprend 30 - 45 minutes d'entraînement spécialisé. Les entraînements des gardiens de but peuvent être organisés en collaboration avec des équipes partenaires (par exemple, intégration de jeunes gardiens de but ou de gardiens de but de la SWHL-B dans la PFWL).	Nombre de séances (1 séance d'entraînement = 30 - 45 min)	Clubs : télécharger le programme d'entraînement mensuel, l'entraînement des gardiens doit être visible. L'entraîneur des gardiens doit être présent aux entraînements des gardiens.	mars	60	2	120
1.9	SWHL-B Entraînement technique en été	L'équipe organise pendant l'été ou avant la saison des entraînements techniques (sur glace ou hors glace : tir, maniement de la crosse, gestion du palet) sous la direction d'un **coach spécialisé. (les entraînements communs PFWL & SWHL B ne peuvent pas être comptés deux fois dans le label) **Un spécialiste justifiable du point de vue du club pour une compétence spécifique à un niveau (diplôme, expérience). Dans la plupart des cas, cela signifie : au minimum un diplôme d'entraîneur ALLROUND pour la SWHL-B ou un diplôme PERFORMANCE pour la PFWL et/ou plusieurs années d'expérience dans le sport de compétition ou une expérience pratique à un niveau supérieur (pour les entraîneurs techniques de la SWHL-B, au minimum une expérience pratique dans la PFWL, pour les entraîneurs techniques de la PFWL, au minimum une expérience internationale dans la WNT).	Nombre d'unités (1 unité d'entraînement = au moins 45 min)	Club : télécharger le planning 26/27, y compris l'heure, le lieu et le contenu de l'entraînement technique, ainsi que des informations sur les qualifications des entraîneurs techniques employés. Entraînements techniques communs SWHL-B et PFWL : un maximum de 5 séances communes peuvent être indiquées dans le label pour les deux équipes.	Décembre	30	2	60

1.10	SWHL-B Qualité de l'entraînement athlétique	L'équipe peut démontrer au personnel d'entraînement athlétique de la SIHF que des programmes ciblés (concept athlétique comprenant des objectifs athlétiques en matière de force, d'explosivité et de vitesse, plans d'entraînement ciblés, infrastructure/équipements adaptés, accompagnement et nombre de séances, indicateurs/processus de contrôle) garantissent une amélioration athlétique adaptée au niveau de toutes les joueuses. Cadre de référence : SWHL-B = niveau T1-T4, PFWL = niveaux FTEM T3-EZ. Délimitation : la qualification d'entraîneur athlétique est évaluée séparément dans le critère 6	Évaluation par le personnel athlétique de la SIHF	0 point = non satisfait (ajustements obligatoires) 1 point = partiellement satisfait (potentiel d'optimisation important) 2 points = satisfait en grande partie (potentiel d'optimisation mineur) 3 points = entièrement satisfait ou dépassé (établit des normes, caractère exemplaire)	Au plus tard en mars / Visite du club ou virtuelle	3	50	150
1.11	SWHL-B Entraînements athlétiques Quantité	Nombre d'heures d'entraînement dans le domaine athlétique (y compris force, explosivité, vitesse, agilité, coordination, mobilité, etc.), donc toutes les unités qui contribuent à la réalisation des objectifs mentionnés au point 10 ; sans unités individuelles / entraînement compensatoire individuel	Nombre d'heures * Nombre de semaines	Club : télécharger le programme d'été et le programme d'hiver 26/27, y compris l'heure/la durée, le lieu et le titre du contenu. Entraînements athlétiques communs SWHL-B et PFWL : un maximum de 2 heures par semaine peuvent être indiquées dans le label comme séances communes aux deux équipes.	Mars	180	1	180



Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondé ration	Max Total
Marketing / Recrutement								
2.1b	SWHL-B Présence sur les réseaux sociaux	Lors des journées de match (championnat et play-offs/play-outs), des photos/vidéos seront publiées sur les réseaux sociaux et marquées du hashtag #swhlb. De plus, les comptes @swissicehockeyfederation et @redicehockey.ch doivent être tagués.	1 point par courrier	SIHF Lors de la conclusion du label, la SIHF vérifie les publications téléchargées sur Instagram (les publications publiées sous forme d'histoires éphémères doivent être rendues accessibles en permanence par le club sous forme de moments forts). Si d'autres réseaux sociaux sont utilisés : collecter les preuves (captures d'écran) et les télécharger dans un document justificatif sur la plateforme du label.	Mars	30	6	180
2.2b	SWHL-B Présence locale	L'équipe SWHL-B s'efforce d'accroître la visibilité et la notoriété du hockey sur glace féminin au niveau local par le biais d'activités promotionnelles, d'actions ou d'événements.	Par publication ou événement = 1 point	Club : télécharger les justificatifs correspondants Par exemple : Articles dans la presse locale Présence officielle de l'équipe féminine lors d'un événement local Affichage d'affiches pour les matchs à domicile, etc.	Mars	12	10	120
2.3	SWHL-B Swiss Ice Hockey Day	Les joueuses participent à la Swiss Ice Hockey Day.	1 point par joueuse et participation au SIHD	Télécharger une image / photo Mobilisation via SIHF	Décembre	10	9	90
2.4	SWHL-B Organisation d'événements liés au hockey féminin	L'équipe organise un à deux événements de hockey féminin qui permettent aux filles intéressées âgées de 5 à 14 ans (fourchette d'âge pouvant être restreinte par le club) d'accéder au hockey sur glace (recrutement) et/ou suscitent l'enthousiasme des filles pour ce sport (réduction du décrochage). L'événement peut être organisé en collaboration avec une organisation de promotion des jeunes talents, un centre régional pour filles ou une association cantonale, à condition que l'équipe féminine joue un rôle visible pour les filles participantes (fonction de modèle).	Événement Pro Girls Hockey (date) = 1 point	Télécharger une image / photo + contrôle via SIHF	Mars	15	5	75
2.5	SWHL-B Aide au niveau de la saisie	Les joueuses jouent le rôle d'ambassadrices du hockey sur glace féminin en rendant visite/en soutenant un ou plusieurs clubs de jeunes au niveau débutant (initiations F1, école de hockey, U9, U12) lors des entraînements ou en donnant une leçon de hockey sur glace à des classes scolaires.	Joueuse professionnelle et participation à l'entraînement (rendez-vous) = 1 point	Indiquez la date, le nom de la joueuse et le lieu. Téléchargez une image / photo.	Mars	25	10	250



Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondé ration	Max Total
Structure								
3.2	PEWL et SWHL-B Promotion des femmes dans les fonctions d'entraîneur et de gestion d'équipe	Pourcentage des postes à pourcentage de temps occupés par des femmes dans l'équipe féminine (personnel d'encadrement selon la déclaration au point 1 plus fonctions de direction).	Indication en %	Déclaration volontaire accompagnée d'une liste permettant de vérifier la plausibilité des informations fournies, indiquant le pourcentage de postes contractuels rémunérés occupés par des femmes. Exemple : Pourcentage total de postes rémunérés = 200 Postes occupés par des femmes = 100 (indication des noms) = 100/200 = 50 % = 50 points Les valeurs inférieures à 40 % sont évaluées à 0 point.		100	2	200
3.3	SWHL-B Conditions d'emploi des entraîneurs sur glace, contribution à la formation des entraîneurs et rémunération équitable	Le club emploie des entraîneurs sur glace à temps partiel ou à temps plein, à un salaire équitable. La rémunération est proportionnelle au volume de travail requis et correspond au moins au coût de la vie de base en vigueur localement (pas d'indemnités symboliques).	1 point par pourcentage de poste rémunéré de manière équitable (par exemple, pour un emploi à 50 %, cela correspond à 50 points)	- Téléchargement du contrat de travail PFWL : moins de 50 % de pourcentage de poste équitablement rémunéré = 0 point SWHL-B : moins de 20 % de pourcentage de poste équitablement rémunéré = 0 point »	Décembre	120	1	120
3.4	SWHL-B Promotion efficace de la relève	L'équipe apporte une contribution précieuse à la transition et à la promotion des jeunes joueuses vers la PFWL ou la SWHL-B. Cela passe par une collaboration active avec les centres de formation et/ou les équipes féminines, qui permet d'identifier les talents, d'évaluer au mieux les étapes de leur développement dans l'intérêt de l'athlète (justificatifs possibles : entre autres, plan de carrière, profil de la joueuse, nombre de minutes de jeu propice à son développement, etc.) et de faciliter une transition en douceur vers les entraînements et/ou, grâce à une licence A, B ou T8, vers la compétition.	Pour chaque joueuse « Prospect » dont la formation est attestée, qu'elle fasse partie ou non de la propre structure de formation (et donc qu'elle soit titulaire ou non d'une licence A) = 1 point	Club : télécharger les justificatifs correspondants pour chaque joueuse	Décembre	6	20	120
3.5	SWHL-B National Cup	L'équipe participe à la Coupe nationale féminine.	OUI/NON Critère	SIHF	Décembre	1	10	10
3.6	SWHL-B Arbitres féminines U15, U17 et actives	L'équipe (licence A, B ou T8) ou le club d'origine fournit des arbitres au niveau U15 et/ou U17 et/ou actif.	Par arbitre 1 point	SIHF via MySIHF	mars	4	10	40
3.7	SWHL-B Recrutement et règles Arbitres	Deux événements/leçons possibles sur le thème du recrutement d'arbitres et de l'apprentissage des règles avec un arbitre licencié	1 point par événement	Télécharger les dates et le contenu du programme (par exemple, le jeu de transparents utilisé) Nom de l'arbitre agréé	mars	2	20	40
Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondé ration	Max Total
Divers / Efforts particuliers								
4.1b	SWHL-B Matches internationaux ou matchs contre des équipes PFWL	L'équipe SWHL-B dispute des matchs internationaux ou des matchs contre une équipe PFWL.	1 point par match	Notification au responsable de la ligue	Mars	5	10	50
4.2	SWHL-B Effort particulier pour professionnaliser le hockey sur glace féminin	Des efforts particuliers sont-ils déployés/mis en œuvre ? Accès régulier à une experte externe (coach mental, coach nutritionnel, physiothérapie, suivi médical, mesures de soutien spéciales pour les athlètes NW et idées personnelles)	1 point par mesure	Indiquer la mesure + télécharger les pièces justificatives	mars	5	10	50
4.3	SWHL-B Club visite	L'équipe reçoit la SIHF au moins une fois par an pour une réunion du club.	Discussion au club = 1 point	Date de la visite au club	août-octobre	1	10	10
Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondé ration	Max Total
Accès direct à la SWHL-B								
	Critères d'accès direct à la SWHL-B (uniquement pour les nouveaux venus directs dans la SWHL-B)	Conformément aux conditions d'admission de la SIHF	OUI/NON Critère	L'audit - Nouvelle entrée dans la SWHL-B - est vérifié individuellement par l'étude des documents et une visite au club. En cas de non-respect, la SIHF se réserve le droit de limiter ou de suspendre la participation au système de label jusqu'à ce que les conditions d'entrée soient remplies.				